

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 17 MARS 2010**

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 10 mars 2010, s'est réuni en séance plénière le 17 mars 2010, sous la présidence de Madame Régine GOURDIN, qui ouvre la séance à 17h 00.

L'Administration procède à l'appel :

Présent(e)

Mme GOURDIN, Vice-présidente – M. ALBOUZE – Mme AUDIBERT-SPITERI – M. BESNIER – Mme BONIFAY (arrivée à 17h30) - M. CHRISTMANN - Mme GERARDIN – Mme GUILLERMIN – M. GLINKA-HECQUET - M. MARIA-FABRY - Mme ROMAND-PASCOLO – Mme TUDOSE – M. VALERY (arrivé à 17h40) - Mme WALCH

Absent(e)s excusés représenté(e)s :

M. BORE, Président du CCAS représentée par Mme GOURDIN, Vice-présidente – M. SAURIN, représenté par M. MARIA-FABRY

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme VANDAMME

Présence de M. Bruno ANDREY, Directeur Général Adjoint et de Mme Joséphine PLAMBERCK, Directrice du CCAS.

Madame AUDIBERT-SPITERI est nommée Secrétaire du Conseil d'Administration.

**LES DECISIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'UNANIMITE.**

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Le compte rendu du 16 décembre 2009 a été voté à l'UNANIMITE

**POINT 1**

**FINANCES**

**DEBATS D'ORIENTATION BUDGETAIRE CCAS 2010**

Dans un établissement public, le rapport moral et les perspectives 2010 sont regroupés dans une procédure qu'on appelle le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**.

Son utilité doit résider dans la détermination des **grands équilibres budgétaires** et des **choix d'intervention majeurs**.

La question qui se pose aujourd'hui, n'est pas de trancher sur la mise en œuvre de telle ou telle mission, mais **d'adapter la typologie et le volume d'activité aux espoirs de recettes**.

C'est pourquoi les seules variables d'ajustement possibles sont :

- 
- **le nombre de personnes servies dans le secteur du maintien à domicile**
  - **en matière d'accueil du public, le « recentrage » de l'intervention sur les personnes isolées.**
-

## LE CONTEXTE

### 1. Le contexte national

Afin de poursuivre correctement son action sociale sur le territoire communal, le CCAS est en continuelle recherche de financement.

Cela le conduit à agir de plus en plus en qualité de **prestataire de service par le biais de conventions**, en particulier avec le Conseil Général et la DDASS, l'éloignant d'autant de la spécificité du territoire communal.

Par ailleurs, les recettes externes sont appelées à diminuer pour trois raisons :

- le transfert de charges de l'ETAT vers les départements qui amène ces derniers à resserrer leurs budgets. La révision des finances publiques se traduit par une baisse des crédits des administrations publiques comme la DDASS pour notre secteur et la caisse nationale pour l'autonomie (qui restreint ses conditions d'accès)
- les partenaires privilégiés, CRAM, Caisse de Retraite complémentaire reconsidèrent également leur contribution
- les personnes âgées, en raison de moyens financiers de plus en plus contraints, ont tendance à renoncer à des services auxquels elles pourraient prétendre, compte tenu d'un reste à charge de plus en plus important à assumer.

### 2. Le contexte local

Au vu des éléments d'analyse fournis par le panorama social, nous constatons une stabilité de la population concernée à priori par l'action sociale.

Seule l'arrivée d'une nouvelle typologie de public explique l'origine de la croissance du volume de l'accueil. Par ailleurs, la complexité accrue des situations à traiter consomme plus d'heures d'intervention pour une même personne ou rend celle-ci plus pénible.

Le soutien de la ville au CCAS est donc à concevoir dans cet environnement d'accroissement de la demande et de resserrement des ressources externes et internes.

Pour essayer d'anticiper ces questions d'équilibre, **des efforts** ont déjà été demandés au CCAS les années précédentes en vue d'obtenir **une maîtrise de ses dépenses**.

## LES RECETTES

Les recettes du CCAS actuelles sont de 3 ordres :

- **les participations des caisses et institutions au vu d'un barème (tarification)**
  - \* *Les financeurs institutionnels et privés ne reconnaissent pas le coût réel du service de maintien à domicile et pratiquent une politique de tarifs plafonds inférieurs au coût réel.*
- **la participation des usagers (tarifs votés par le conseil d'administration)**
  - \* *La revalorisation des tarifs opérés n'a que peu d'effet car les tranches les plus faibles sont encore trop basses au vu du coût de revient de la prestation. Il faut toutefois remarquer que nous avons peu d'usagers dans les hauts revenus. La plupart des utilisateurs se situent dans une tranche médiane basse.*
- **des financeurs externes de projets spécifiques et ponctuels**
  - \* *Ils ne sont en aucun cas pérennes et aucune garantie n'est attribuée pour 2011 et les années suivantes quant à leur soutien. Il en est de même pour le mécénat (le soutien de Carrefour qui est passé de 65000 à 0 € en deux ans).*
  - Aucun changement majeur n'est à prévoir, sachant qu'une participation extérieure est liée à une action « fléchée » : si on ne fait plus l'action, le financement disparaît.*

Comme pour tout établissement public, **les textes législatifs ont prévus d'autres sources de financement pérennes** : taxe sur les concessions et sur les jeux ainsi que la possibilité de recourir au mécénat et de recevoir des dons.

Depuis plusieurs années, c'est la ville qui perçoit ces recettes

## LES PUBLICS

### 1. Les bénéficiaires MAD

La baisse de l'activité sur le secteur du MAD a été entamée depuis 2 ans *sans pour autant qu'ait été fixé un seuil minimum ou maximum à atteindre.*

Mais le glissement naturel du public vers une plus grande dépendance, rend plus lente la décrue du nombre d'heures effectuées. Dans ce secteur, *la baisse des heures ne se traduit donc pas par une diminution des coûts en personnel* puisqu'ils ont été orientés vers la qualité.

Et cette recherche de qualité se retrouve quelque soit le secteur d'intervention du CCAS.

En outre, l'assimilation du CCAS à la Mairie étant forte, la notion de proximité est chère aux usagers. Ceci rend *plus complexe* encore à mettre en œuvre *une baisse du volume de la prestation sans entraîner un mécontentement des usagers.*

### 2. Les autres publics

En s'appuyant sur les textes législatifs, le CCAS peut *décider du rayon de son intervention* car il n'a pas le même type d'obligation que ses partenaires (de type Maison De la Solidarité).

Si bien, que par une réorientation sur la MDS, comme l'ont déjà fait d'autres CCAS de la région, on pourrait envisager le départ d'environ 300 personnes vers la MDS (comme il sera procédé pour quelques 300 personnes du RSA début 2010).

### 3. Conséquences

*Au final en 3 ans (2008-2010), en présupposant ces propositions actées, il sera procédé à la réorientation de:*

- 120 bénéficiaires dans le secteur du maintien à domicile,
- 300 sur le RSA,
- 300 sur l'accueil social

*Soit près de 720 personnes.*

## LES ENVELOPPES FINANCIERES

### 1. Les tendances du budget

L'estimation, à ce jour, du CA 2009 confirme des constantes présentes déjà depuis 2007 :

- **Absence d'un excédent significatif au niveau de la section de fonctionnement.**

*\* Aucune marge de manœuvre nouvelle n'est à espérer en cours d'année. Aucune recette supplémentaire ne viendra s'ajouter lors du vote du compte administratif 2009.*

- **Un niveau de réalisation des dépenses et des recettes très proche des prévisions budgétaires votées.**

*\* L'effort de lisibilité entrepris depuis plusieurs années sur les coûts permet une sincérité des dépenses qui concourt à la justesse du budget dans sa globalité.*

- **Une rigidité dans la structure du budget et des charges de personnel prépondérantes.**

*\* Même si la recherche d'économie doit se poursuivre, réduire les dépenses de manière remarquable ne peut s'envisager que sur le poste du personnel.*

## 2. Les montants

### - **Budget 2009**

Sous réserve des derniers contrôles budgétaires, l'exécution du budget 2009 en fonctionnement et hors opérations d'ordres (dotations d'amortissement) devrait s'élever à :

**3 399 713 €**

En 2008, le montant du budget de fonctionnement hors opérations d'ordres, était de : **3 479 769 €**

\* *baisse entre ces deux exercices* : **80 056 €**

### - **Excédent :**

L'excédent **de 2009 est de l'ordre de 23 000 €**

(Du fait de factures de portage de repas non réglées). En réalité : pas d'excédent.

\* *depuis 2007, l'excédent est, depuis plus de trois ans, inexistant.*

Le chapitre 74, 75,77 regroupe les participations provenant des usagers et institutions et les subventions (dont celle de la ville)

Celle des usagers approche les 450 000 euros.

**Comme dans tous les établissements publics communaux**, l'équilibre est assuré par la subvention de la ville qui s'ajuste ainsi théoriquement aux besoins provenant de la différence entre les dépenses et les recettes. Son montant doit donc varier d'une année sur l'autre.

**La subvention de la ville au CCAS, en 2009, s'est élevée à 1 100 000 € hors AVS, (à 1 185 000 € avec les AVS) soit une prise en charge d'environ 35% des dépenses générales.**

**En 2003, le montant était de 1 000 000 €**

## **PREVISIONS : LES ENVELOPPES 2010**

### **1. Dépenses**

#### - **Les frais de personnel (Chap.12) :**

*\*Le personnel, au nombre de 103, est composé en majorité de titulaires soit 86,3ETP. Pour 2010, il faut prévoir au minimum l'augmentation du point d'indice de la fonction publique ainsi que les revalorisations liées aux avancements (1,5% est un minimum). **La prévision**, tous budgets confondus devrait avoisiner **2 812 000 €***

Soit + **41 000 €** par rapport à 2009.

*\*De ce fait, la marge de diminution sera, dans l'avenir, faible. Ces agents commencent à vieillir mais ne veulent pas déposer de dossiers de retraite. Pour 2011, seulement 5 agents auront entre 60 et 65 ans. Et, à ce jour, aucune demande de départ nouvelle n'a été transmise au service du personnel. C'est aussi dans cette perspective qu'avait été mis en œuvre le secteur handicap pour anticiper les reconversions.*

#### - **Frais de fonctionnement (Chap.11)**

*\*Compte tenu du transfert des logements du Jonquet vers la SFHE, les dépenses et les recettes ne seront inscrites que pour 4 mois au lieu des 12 mois en 2009 modifiant le montant du chapitre 011.*

#### - **Subventions (Chap.65)**

*\*Les montants de subvention, au chapitre 65, devraient au minimum reprendre les aides habituelles :*

- 35 000 € pour Station lumière,
- 10 000 € pour l'AMISS,
- 1 300 € pour l'association Mercy.

## 2. Recettes :

- **Les partenaires principaux** seront encore cette année la DDASS et le Conseil général

Les usagers devraient participer, sans modification des tarifs à hauteur de

Le montant sollicité auprès de la ville pour 2010 est de **1 197 000 €** hors AVS.

\* 2% sur 1 100 000 €, 1 ETP pour le handicap à hauteur de 40 000 €, compensation de la somme de 35.000 € versée à Station lumière.

**L'équilibre du budget ne se conçoit qu'avec la subvention de la ville.**

**Si on part du montant de la subvention escomptée en restant sur le ratio des 35%, le budget global 2010 devrait se situer à 3 420 000 € les autres financements extérieurs ne changeant pas. Mais on sait que cela ne sera pas le cas**

Même si la ville, dans le financement du CCAS, devrait logiquement accroître sa participation dans l'établissement (rejoignant ainsi une pratique plus courante, la norme avoisinant 50% dans les autres CCAS).

Le chapitre 75 devrait être en baisse puisque c'est ici que se comptabilisent les loyers du Jonquet.

## 3. Quelques exemples de coût de revient en 2009

*Voici quelques calculs de coûts annuels*

1. L'aide à domicile : **425 185 €** (282 bénéficiaires pour 1507,75 €)
2. Le portage de repas : **31 388 €** (100 bénéficiaires pour 313,88 €)
3. La téléassistance : **18 129 €** (319 bénéficiaires pour 56,83 €)
4. « Fête-vous plaisir » : **27 850 €** (40 bénéficiaire pour 696,25 €)
5. Les aides financières : **94 500 €** (765 bénéficiaires pour 123,50 €)
6. Les aides au logement : **116 672 €** (395 bénéficiaires pour 295 ,37€)
7. Les petits travaux : **5 073 €** (16 bénéficiaires pour 317,06 €).

*Depuis deux ans, une réflexion sur la politique tarifaire a été entamée. En particulier sur le portage de repas. C'est ainsi que des tarifs ont été supprimés et des critères d'entrée dans le service institués. Le recours à des prestataires privés a été le résultat d'appel d'offres.*

*Cette même logique pourrait s'appliquer à la téléassistance .mais plus globalement, la réflexion sur la politique tarifaire demande un positionnement sur les questions suivantes :*

*Une tarification unique pour l'utilisateur ? dégressive selon les revenus (ce qui est le principe actuel) dégressive suivant les prestations ? Autres ?*

*Car l'augmentation du simple coût de la vie chaque année, ne pourra pas créer des ressources supplémentaires*

## **LES PRECONISATIONS**

### **1. Les axes de développement qui ont déjà fait l'objet de discussion ou de décision**

- Renforcement du lien social et de « fête-vous plaisir » afin d'aller au contact des quartiers
- Prise en compte globale du handicap, après le vote du comité technique paritaire
- Soutien à l'intervention des associations caritatives dans le domaine de l'aide alimentaire par le biais de la réponse à la demande de produits frais des bénéficiaires
- Mise en œuvre de guides (du CCAS, sur les droits Sociaux, sur les aînés) décidée lors du DOB 2009 et non réalisée.
- Aménagement du 1er étage de Romain Rolland avec, en particulier, la climatisation des locaux de travail (investissement).

**Un équilibre qui nécessite de réaffecter les moyens humains existants malgré un appui financier externe sollicité**

Des demandes de subvention pour 2010 ont été déposées (sauf pour le handicap qui correspond à une mission pérenne transférée de la ville au CCAS) auprès :

- du CUCS et de la CRAM pour le lien social.
- du CUCS et de la CAF pour l'aide alimentaire.
- de caisse de retraite et de mutuelle pour les guides sur les aînés.
- de la ville dans le cadre de ses dossiers de proximité

*\* Ceci assurera une prise en charge financière à hauteur de 60 000 € hors taxes sur les travaux de Romain Rolland. L'investissement restant s'élève à 100 000 € hors taxes pour le CCAS. Ces travaux qui concernent en particulier la climatisation devraient permettre le regroupement du service du maintien à domicile et du Siad autour de la notion de SPASAD au 1er étage de ce bâtiment. Il avait été convenu qu'il serait financé par le recours à un emprunt.*

**Du conseil général pour le projet de réinsertion et de remobilisation ainsi que pour l'accompagnement individualisé autour du logement**

**3. Les incertitudes sur les exercices ultérieurs impliquent (supposent) un changement de l'implication (engagement) de la commune**

Le contexte global rend incertain la poursuite de l'engagement des structures institutionnelles dans les dispositifs.

La DDASS, notre soutien depuis très longtemps sur le logement et la veille sociale, aura-t-elle les moyens de poursuivre son investissement avec le regroupement de ses services dans la nouvelle organisation du ministère ?

La **baisse d'activité du maintien à domicile**, qui entraîne automatiquement une **baisse des recettes de participation**, ne résout pas obligatoirement la question de l'activité du personnel titulaire dont une partie assure déjà des missions autour de « fête-vous plaisir ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget 2010.

**Le débat d'orientation budgétaire est l'élément indispensable et préalable au vote du budget qui aura lieu au prochain Conseil d'administration du 31 mars 2010.**

Depuis plusieurs années, le CCAS adapte l'activité aux recettes qu'il peut espérer et non l'inverse. Jusqu'à présent, le CCAS a essentiellement travaillé sur le volume de personnes services en particulier au MAD et sur la politique tarifaire. L'orientation du budget voté le 31 mars prochain est de se recentrer sur l'accueil des personnes isolées. Il est à souligner que dans le contexte actuel, les soutiens accordés par les diverses caisses sont revus à la baisse, des difficultés également pour les personnes qui ont des ressources limitées et, de manière globale une diminution des crédits alloués comme les subventions qui sont toutes revues à la baisse. Ces éléments viennent donc considérablement diminuer les recettes.

Sur le plan local, le CCAS enregistre une stabilité de la population concernée par l'action sociale avec en revanche une plus grande complexité des dossiers à traiter tels problèmes de logement et d'emploi et de plus en plus souvent les deux conjugués. Avec en plus, dans un contexte tendu au niveau national, l'accueil d'un public nouveau tels les travailleurs pauvres avec des rémunérations qui ne permettent pas de vivre décemment.

Depuis 2008, le CCAS sans que des décisions précises aient été prises en Conseil d'administration, tente de baisser le nombre d'heures des aides à domicile. De plus, compte tenu des changements législatifs, il a été acté l'an dernier, de mettre un terme à la mission du RSA. Aujourd'hui, il convient de travailler sur des orientations différentes selon la typologie du public qui se trouve le plus souvent en grande dépendance et l'on peut d'ores et déjà acter que 30% de ce public accueilli au CCAS pourrait être orienté vers la MDS (Maison de la Solidarité) représentant environ 720 personnes sur 3 ans.

Il a également été décidé lors des derniers conseils et acter au dernier CTP que le CCAS prendrait la charge totale du volet handicap dès 2010.

Le CCAS projette également avec l'aide d'associations caritatives de se lancer dans l'aide alimentaire et de réaliser comme cela avait été prévu en 2009 les guides autour de l'information sociale.

Ces projets sont déjà engagés dans les actes de développement, ils impliquent en investissements des soutiens logistiques, au niveau des locaux avec des aménagements, de bureaux du 2<sup>ème</sup> étage de Romain Rolland mais impérativement cette année, des travaux de climatisation au du rez-de-chaussée ainsi que le changement du parc informatique qui date et pour lequel le CCAS se trouve confronté à un problème de maintenance puisque la société en charge a été rachetée et ne promet pas de garantir la reprise.

Il convient donc d'adapter l'activité aux recettes. Celles-ci proviennent essentiellement :

- des caisses et institutions en fonction des barèmes préétablis donc des tarifications encadrées par des conventions avec ces structures,
- la participation des usagers votée également en Conseil d'administration
- les financements externes pour des projets spécifiques et ponctuels
- les aides diverses comme Carrefour.

Aussi, compte tenu du fait que ces recettes sont en baisse et que l'activité n'a pas encore pu suivre cette baisse, la ville sera amenée à augmenter sa participation afin de compléter et surtout équilibrer le budget.

M. ANDREY précise que le CCAS n'a aucune marge de manœuvre et que sur la demande expresse de Mme Plamberck, chaque agent du CCAS a travaillé sur l'identification de la totalité des coûts avec la répartition pour chacune des actions menées par le CCAS. Il souligne ce travail fastidieux permet aujourd'hui à la commune de connaître et de faire le choix de son aide

Mme Plamberck explique qu'en partant du montant de la subvention escomptée et en restant sur le ratio des 35%, le budget global 2010 du CCAS devrait se situer à 3.420.000 € (hors AVS) les autres financements extérieurs ne changeant pas. Mais on sait que cela ne sera pas le cas.

Mme GOURDIN annonce que le projet CUCS sur le lien social a été retenu.

M. ANDREY explique que le CUCS Contrat Urbain de Cohésion Sociale est géré par la politique de la ville associée à l'Etat via le Conseil Régional, Conseil Général afin de bâtir des actions pour les gens en difficultés des quartiers dits « Politique de la ville » à habitat social.

Mme GOURDIN dit que sur le projet de lien social, le CCAS a travaillé sur la lutte contre l'isolement, dans le cadre du Plan Canicule et de la Veille hivernale avec la culture c'est-à-dire aller dans les quartiers mais également sortir les gens de leur quartiers comme la grande fête organisée l'an dernier dans le quartier de l'Abeille. Pour ce projet, le CCAS a obtenu une aide de 7000 €

Concernant le projet d'aide alimentaire, nous savons tous pour y être confrontés en tant qu'acteurs les associations ont tendance à s'essouffler du fait du non renouvellement des bénévoles. Le CCAS travaille sur ce projet en pensant tout d'abord au respect de la dignité humaine c'est-à-dire mettre à disposition un lieu d'accueil discret qui ne soit pas ouvert à la vue de tout le monde. Le second aspect important est le travail sur la possibilité de proposer des produits frais à savoir fruits et légumes, viande, produits laitiers. A ce titre, elle a rencontré le père Armand afin de pouvoir bénéficier de l'espace ouvert de l'Œuvre pour la distribution des produits. Pour ce projet, le CUCS contribue également à hauteur de 7000 €

Mme PLAMBERCK explique qu'il s'agit d'un projet en construction et que l'objectif est de commencer le plus tôt possible. La CAF semble vouloir également nous soutenir. La ville s'est engagée à nous venir en aide dans le cadre des projets de proximité pour une partie des travaux à Romain Rolland. Un poste et nous serons très certainement aidés sur les mesures ASELL (accompagnement personnalisé sur le logement).

La ville s'est donc engagée à hauteur de 80 000€ pour les travaux à Romain Rolland en plus de la convention de moyens.

M. ANDREY rappelle que ces financements ne sont pas pérennes et sont à renégocier chaque année.

Mme WALCH dit qu'ainsi on ne peut pas s'engager pleinement sur des projets s'ils dépendent de crédits annuels. Un engagement sur 3 ans aurait mérité de la lisibilité.

Mme GOURDIN dit qu'il faut donc faire des choix, au vu de ses contraintes budgétaires.

M. ANDREY explique qu'il est donc très important dans la situation extrêmement tendue que les limites des actions à conduire soient définies aujourd'hui. Il est absolument indispensable que les orientations soient clairement définies et c'est à la ville de venir selon ses moyens compléter et équilibrer le budget fixant aussi une limite.

Mme GOURDIN souligne l'activité intense du CCAS et relève qu'en période tendue il est nécessaire de prendre des décisions par rapport aux choix.

Mme PLAMBERCK explique que le budget 2010 sera donc monté avec une orientation de maintien de dépenses autour de 3 420 000 € hors AVS. Il est à noter que sur les 180 000 € que coûtent les travaux de Romain Rolland, la ville donne 80 000€. Elle rappelle que dans la conjoncture financière générale, les caisses sont réticentes à étendre leurs participations, c'est pourquoi le CCAS avait monté le dossier CROSM afin de passer d'une politique tarifaire à une politique tarifaire qualité. De nombreuses questions restent donc en suspens.

Mme GOURDIN dit que devant l'augmentation et la diversité des demandes il faut faire le choix de renvoyer vers la MDS des usagers qui peuvent aussi être suivis par cette structure.

## **POINT 2**

### **FINANCES : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Le CCAS est tenu de garantir les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, invalidité, incapacité et accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel souscrit auprès de DEXIA SOFCAP arrive à terme le 31 décembre de cette année.

Il est donc nécessaire dès à présent de prévoir une solution pour 2011.

Aussi plutôt que de partir à la concurrence de manière isolée, il est proposé de demander au Centre de Gestion d'agir pour notre compte.

Il est proposé de charger le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

**J. PLAMBERCK** explique que dans les frais de personnel, cotisations sociales, formations etc... il y a bien sûr les salaires mais également les contrats d'assurances qui permettent de garantir les remboursements.

Nous avons intégré dans ce budget une forte hausse du montant de la cotisation d'assurance. Le CCAS va demander au CDG de pouvoir consulter parmi tous les assureurs, lequel pourra prendre en charge au mieux les frais liés à ces remboursements maladie, accident de travail sachant qu'il est possible de ne pas prendre d'assurance. Mais le risque est trop élevé et il vaut mieux suivre l'exemple de la ville et souscrire à cette assurance malgré une hausse à craindre en 2010 d'environ 15 000 €

Mme GUILLERMIN souhaite savoir si cette recherche est faite uniquement par le CCAS ou si celui se regroupe avec d'autres institutions pour bénéficier aussi de meilleurs tarifs.

Mme PLAMBERCK informe que le CDG dans cette mission va regrouper presque toute la totalité des communes des Bouches-du-Rhône.

### **POINT 3**

#### **FINANCES**

#### **TARIFICATION DU DISPOSITIF DE TELEASSISTANCE**

En 1994, est créé à l'initiative du Conseil Général des Bouches du Rhône **un service ayant pour but d'apporter assistance et secours à toutes personnes raccordées à une centrale de réception et d'écoute, au moyen d'un transmetteur individuel d'information téléphonique.**

La commune de la Ciotat s'est positionnée à cette date comme partenaire privilégié du Conseil Général et s'est engagée à apporter sa compétence et son dynamisme à la promotion de ce service.

Depuis la délibération prise **le 31 janvier 2006**, prévoyant un tarif en fonction des ressources, 4 barèmes sont applicables.

**Mme PLAMBERCK explique même si la décision n'est pas prise aujourd'hui, il convient de réfléchir à l'augmentation des tarifs en respectant la politique tarifaire sachant qu'elle sera de toute manière inférieure a celle du privé.**

**M. VALERY demande si on a une idée du fonctionnement de la téléassistance nombre d'appels qui ont eu lieu sur l'année et quel en est leur typologie.**

**Mme TUDOSE dit que l'usage de ce dispositif, très utile, est variable selon les personnes. Dans son cas personnel, la personne en difficulté n'a pas osé déranger les services.**

**M. VALERY dit qu'il ne faut surtout pas hésiter à appeler même s'il ne s'agit pas d'un appel de détresse car les employés au bout de la ligne s'ennuient et ils sont à même de répondre même quelques instants. C'est une manière aussi de rompre sa solitude.**

**Mme PLAMBERCK répond que la Société de téléassistance téléphone de son côté aux personnes adhérentes pour s'assurer que tout va bien lorsqu'il vérifie le fonctionnement de l'appareil.**

**Mme BONIFAY souligne tout en reconnaissant la nécessité d'une augmentation, qu'en cas de faibles revenus une augmentation de 28% n'est pas anodine. Il conviendrait en particulier sur les basses tranches de revoir cette proposition à ses yeux trop importante.**

**M. VALERY fait remarquer combien la téléassistance améliore la vie de la personne âgée. Il peut s'agir d'une priorité du C.A.**

**Mme GUILLERMIN propose que soit introduit une réflexion sur la composition des revenus qui serve de base à la tarification. Car selon que l'on soit propriétaire ou locataire, même si l'on a une petite retraite, la question ne se pose pas de la même façon.**

**Une discussion s'engage autour de cette proposition Mme GOURDIN propose que la question soit reportée et remise à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration du 31 Mars 2010.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION n'a pas délibéré, ce point sera revu au prochain Conseil d'administration du 31 mars 2010

#### **POINT 4**

##### **PERSONNEL : APPROBATION DU PLAN DE FORMATION DES AGENTS DU CCAS**

La loi du 19 février 2007, relative à la réforme de la Fonction Territoriale redéfinit le paysage de la formation professionnelle des agents territoriaux.

Il convient donc de délibérer afin d'approuver le plan de formation du CCAS dans le respect de la loi.

Il est proposé d'approuver la délibération ci-après :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte et approuve à l'unanimité la composition du plan de formation et en approuve les orientations proposées

**A une sollicitation de M. GLINKA-HECQUET auprès de la Croix Rouge afin de faire dispenser au CCAS d'une intervention gratuite sur les premiers secours, Mme ROMAND PASCOLO précise que l'association intervient sur 1720, dans un autre contexte.**

#### **POINT 5**

##### **PERSONNEL : CREATION DU SERVICE DEPENDANCE**

Depuis 2009, dans le cadre de son projet de service, le Service Maintien à Domicile du CCAS de La Ciotat s'oriente vers une prise en charge globale de l'handicap.

Une analyse approfondie sur les personnes vulnérables associée à notre expérience de terrain, nous amène à constater que des besoins existent et qu'il s'impose à nous d'élargir nos prises en charges.

Dans cette optique, le service de maintien à domicile souhaite créer un secteur dépendance afin d'y regrouper les interventions qui seront servies au titre du handicap.

Ce secteur proposera des prestations tant auprès d'un public d'adultes handicapés que d'enfants. (Cf. rapport ci-joint).

Ce projet a été validé le 14 décembre 2009 en Comité Technique Paritaire de la Ville auprès duquel le CCAS est rattaché par délibération n°8 en date du 25 juin 2008.

Il convient donc de délibérer afin d'approuver la création du service dépendance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION vu l'approbation en Comité Technique Paritaire le 14 Décembre 2009, considérant qu'une analyse approfondie sur les personnes vulnérables associée à notre expérience de terrain, nous amène à constater que des besoins existent et qu'il s'impose à nous, d'élargir nos prises en charge. Approuver à l'unanimité la création du service dépendance au service du MAD selon le rapport adopté en CTP le 14 décembre 2009.

#### **POINT 6**

##### **PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il convient de mettre à jour chaque année le tableau des emplois.

En résumé après cette régularisation, le tableau recense :

Pour le Personnel Titulaire :

- 92 postes budgétaires ouverts
- 83 postes pourvus
- 9 postes vacants

Pour le personnel non titulaire :

11 postes pourvus qui se décomposent ainsi :

- Pour la filière Administrative : 2 postes de contractuels  
2 contrats aidés
- Pour la filière Sociale : 1 Assistant Socio Educatif contractuel  
4 agents sociaux horaires
- Pour la filière médico social : 2 auxiliaires de soins contractuels

Le CCAS a également la possibilité de recourir à des agents vacataires pour des besoins ponctuels en particuliers pour les métiers de la filière Médico sociale, 9 vacataires peuvent actuellement être sollicités :

- 1 psychologue pour 200 vacations estimées pour 2010
- 3 pédicures pour 202 vacations (en 2009)
- 2 auxiliaires de soins pour de 184 vacations estimées pour 2010
- 3 infirmières pour 240 vacations estimées pour 2010

Des postes sont pourvus et ouverts, pour les promotions et l'évolution future des agents.

Il est donc proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

En supprimant :

Pour la filière administrative :

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe

Pour la filière Sociale :

- 1 poste d'Assistant Socio-éducatif Principal

Pour la Filière Médico sociale :

- 1 poste de psychologue de classe normale

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION considérant qu'il convient de mettre à jour chaque année le tableau des emplois en supprimant :

Pour la filière administrative :

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe

Pour la filière Sociale :

- 1 poste d'Assistant Socio-éducatif Principal

Pour la Filière Médico sociale :

- 1 poste de psychologue de classe normale

Décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois.

**M. ALBOUZE souhaite connaître le pourcentage de personnes ayant un handicap employé par le CCAS. Il attire l'attention sur le nécessaire respect de la loi et des obligations en matière d'emploi des personnes handicapées.**

## **POINT 7**

### **PERSONNEL : APPROBATION DU REGLEMENT DE FORMATION DES AGENTS DU CCAS**

La loi du 19 février 2007, relative à la réforme de la fonction publique territoriale redéfinit le régime de la formation professionnelle des agents territoriaux,

Il convient donc de délibérer afin de préciser les droits et obligations des agents du CCAS dans le respect de la loi. Pour cela, un règlement écrit doit permettre à ceux-ci de connaître les conditions d'exercice de la formation. Celui-ci est joint à ce rapport.

Il retrace le contexte de l'application de la formation en définissant les droits et obligations.

Le règlement présent est approuvé.

**M. GLINKA-HECQUET fait part aux membres du Conseil du courrier de la Chambre Régionale des comptes qui précise, que comme La Ville, le CCAS fera l'objet d'un contrôle.**

## **DIVERS**

Très souvent, les décisions prises lors de séances se traduisent après, pour des raisons d'opérationnalité, par des conventions entre les acteurs extérieurs et le CCAS ainsi qu'envers les institutions et ministères.

Au titre de la délégation générale de pouvoir, les conventions suivantes ont été signées depuis le dernier Conseil d'Administration.

Comme le prévoit les textes réglementaires, le point ci-dessous a pour objet d'informer les membres du Conseil d'Administration de l'utilisation de la délégation, **sans qu'il soit nécessaire de procéder à un vote.**

### **SERVICE SOCIAL / SECTEUR INTERVENTIONS SOCIALES**

- **CONVENTION (N° 80) AVENANT N°1 ACCEUIL ET SUIVI DES BENEFICIAIRES DU RMI**

Le Conseil Général département des Bouches du Rhône représenté par son Président Monsieur GUERINI a décidé d'accorder la somme complémentaire de 1686.00 € à la convention initiale n° 2007/11/314 de 47 000,00 €

- **CONVENTION (N° 81) ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER DE LA CIOTAT ET LE CCAS**

Prévention des risques liés au grand froid pour la période hivernale 2009/2010 en faveur des personnes en difficulté sociale sur le territoire de La Ciotat, assurer une vigilance sociale grand froid « veille sociale hiver » 2009/2010 .

Préparation et mise à disposition de soupe chaude par le service de restauration de l'hôpital que le CCAS viendra chercher selon le calendrier des maraudes.

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 mars 2010.

- **CONVENTION (N° 82) ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LE CCAS**

Contrats d'orientation et contrats d'insertion sur le dispositif RSA, montant prévisionnel estimé pour l'année 2009 est de 53 340€ soit 3500 contrats

- **CONVENTION (N° 83) ENTRE LE CNSA ET LE CCAS**

Attribution d'une subvention de 29078.61 € par le CNSA sur un projet du MAD pour l'année 2008/2009

- **CONVENTION (N° 85) ENTRE LE CNSA ET LE CCAS**

Attribution d'une subvention de 24 681.30 € par le CNSA sur un projet du MAD pour l'année 2008/2009

- **CONVENTION (N° 84) ENTRE LE SERVICE MUNICIPAL DE LA BIBLIOTHEQUE ET LE CCAS**

Dans le cadre du dispositif « veille sociale hiver », la bibliothèque propose la mise à disposition d'ouvrages sélectionnés par le personnel de la bibliothèque du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 mars 2010

- **CONVENTION (N° 86) ENTRE L'ENTRAIDE PROTESTANTE ET LE CCAS**

L'entraide protestante participe, en fonction des disponibilités de ses bénévoles, aux différentes actions mises en œuvre par le CCAS notamment : participations aux maraudes dans le cadre du Plan Veille Sociale Hiver, repérage et suivi des personnes fragiles orientées par le CCAS du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2010.

- **CONVENTION (N° 89) ENTRE LE SECOURS CATHOLIQUE ET LE CCAS**

Le Secours Catholique participe, en fonction des disponibilités de ses bénévoles, aux différentes actions mises en œuvre par le CCAS notamment : participations aux maraudes dans le cadre du Plan, repérage Veille Sociale Hiver, visites à domicile dans le cadre de l'action de Noël, etc..... du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

- **CONVENTION (N° 87) ENTRE LA CROIX ROUGE ET LE CCAS**

La Croix Rouge Française développe des actions de prévention et/ou soutien auprès de la population de la ville telles que le plan canicule, Veille Sociale Hiver etc..... Du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2010.

- **CONVENTION (N° 88) ENTRE L'HOTEL LA ROTONDE ET LE CCAS**

Depuis plusieurs années le CCAS est amené à adresser vers l'Hôtel La Rotonde les ménages qui se trouvent de manière subite démunis de logement 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 18H35.*

*Pour être affiché à la porte de La Mairie  
Conformément à l'article L 2121-25 du  
Code des Collectivités Territoriales  
Fait à La Ciotat, 18 Mars 2010*

*Madame GOURDIN Régine  
Vice-Présidente du CCAS*